

REGLEMENT

ARTICLE 1

Les Championnats de France des Elus Course à Pied et VTT (CFE 2015) sont ouverts aux Elus Sénateurs, Députés, Conseillers Généraux, Conseillers Régionaux, Maires et Conseillers Municipaux dont le mandat est en cours ainsi qu'aux anciens élus du mandat précédent. Tout ancien élu ayant réalisé au moins un mandat complet et non réélu pourra être classé au championnat s'il a déjà participé au moins une fois à un championnat de France des élus. Un justificatif de la mairie, du Conseil Régional ou Général mentionnant la date d'élection sera exigée à l'inscription.

ARTICLE 2

Le CFE 2015 est ouvert aux licenciés des 3 Fédérations de Cyclisme : FFC, UFOLEP, FSGT ainsi que les Fédérations de Courses à Pied et Triathlon : FFA et FFTRI.

Les concurrents devront fournir une photocopie recto verso de leur licence de l'année en cours.

Pour les non-licenciés, un certificat médical d'aptitude à la course à pied et/ou au VTT en compétition de moins de 3 mois à la date d'inscription sera exigé.

ARTICLE 3

Le CFE 2015 se déroule sur les communes de Uberach (67350) (course à pied) et Niedermodern (67350) (VTT) les 17 et 18 avril 2015.

ARTICLE 4

Cette manifestation comporte deux épreuves distinctes :

1- Le Championnat de France Individuel de course à pied de 10 kms sur un parcours formant une boucle de 5 kms à parcourir 2 fois

2- Le Championnat de France de VTT X-Country sur un circuit de 5 kms à parcourir plusieurs fois en fonction des catégories.

L'ensemble des circuits est balisé, sécurisé et surveillé par des orienteurs.

Chaque participant a le choix de participer à l'une ou à l'autre des épreuves ou aux trois.

ARTICLE 5

Le Comité d'Organisation des Championnats de France des Elus **CFE 2015** est composé de :

- Responsable organisation : Patrick KRAEMER
- Responsable circuits : Patrick KRAEMER
- Support technique : Maxime KRAEMER
- Responsables classements et chronomètres : COMMISSION TECHNIQUE REGIONALE ALSACE

ARTICLE 6

Les dossards pour les coureurs et plaques vélos pour les vététistes seront remis lors de l'accueil des participants, accompagnés du présent règlement ainsi que des dernières informations complémentaires. Les dossards seront placés sur la poitrine avec 4 épingles et les plaques vélo fixés au guidon du VTT.

Cet accueil aura lieu le vendredi 17 avril 2015 à partir de 14h, le samedi 18 avril de 8h30 à 10h00 et de 12h30 à 13h30 à UBERACH (Maison des loisirs), au plus tard 1h avant le départ de chaque épreuve.

Les numéros seront attribués en fonction des catégories (voir articles 7 et 8). Le premier chiffre du dossard correspond à la catégorie, les 2 suivants à l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Les champions de France en titre pour chaque catégorie porteront le n° 1. **Les dossards devront être conservés ils serviront de bulletin de vote pour la désignation de la ville organisatrice des prochains CFE.**

ARTICLE 7

Les catégories course à pied et VTT sont établies en fonction de l'âge des coureurs. L'âge est déterminé par l'année de naissance :

FEMININES

Catégorie 1 : Féminines de moins de 40 ans, nées après le **01/01/1975**

Catégorie 2 : Féminines de 40 ans à 59 ans, nées entre le **01/01/1956** et le **31/12/1974**

Catégorie 3 : Féminines de 60 ans et plus nées avant le **31/12/1955**.

MASCULINS

Catégorie 4 : Masculins de moins de 40 ans, nés après le **01/01/1975**

Catégorie 5 : Masculins de 40 ans à 49 ans, nés entre le **01/01/1966** et le **31/12/1974** inclus

Catégorie 6 : Masculins de 50 ans à 59 ans, nés entre le **01/01/1956** et le **31/12/1965** inclus

Catégorie 7 : Masculins de 60 ans à 69 ans, nés entre le **01/01/1946** et le **31/12/1955** inclus

Catégorie 8 : Masculins de 70 ans et plus nés avant le **31/12/1945**.

COURSES OPEN

Catégorie 9 : Féminines de toutes catégories, conjointes d'élus, invitées non élues.

Catégorie 10 : Masculins de toutes catégories, conjoints d'élues, invités non élus.

Ces deux catégories réservées aux personnes nées avant le 1^{er} janvier 1999.

ARTICLE 8

COURSE A PIED

La course à pied se déroule le samedi matin ; un seul départ fixé à 10h00 pour tous les élus sur un circuit de 5 kms à parcourir 2 fois et à 10h05 pour tous les « non élus » .

L'appel des compétiteurs se fera à proximité de la ligne de départ 15 minutes avant le début de la course.

VTT X-Country

La course VTT X-country partira en fonction des catégories à partir de 14h30.

CATEGORIES	NOMBRE DE TOURS	HEURE DE DEPART
1	3 Tours de 5 kms	14 H 34
2	3 Tours de 5 kms	14 H 34
3	3 Tours de 5 kms	14 H 34
4	6 Tours de 5 kms	14 H 30
5	6 Tours de 5 kms	14 H 30
6	5 Tours de 5 kms	14 H32
7	5 Tours de 5kms	14 H 32
8	3 Tours de 5 kms	14 H 34
9	3 Tours de 5 kms	14 H 37
10	3 à 5 Tours de 5 kms	14 H37

L'appel des compétiteurs se fera à proximité de la ligne de départ 15 minutes avant le début de la course.

Le port du casque à coque rigide et jugulaire attachée est obligatoire, les roues à bâtons coupantes type carbone sont strictement interdites.

Le dépannage pourra être effectué en une seule zone sur le circuit (aire d'arrivée). Les coureurs doivent se dépanner sans aide extérieure. Les coureurs des catégories concernées se réuniront sur la pré-grille avant la ligne de départ sur laquelle ils se rendront à l'appel de leur nom. Le parcours étant entièrement réservé à la compétition, aucun autre engin (Quad, moto ou vélo) autre que ceux de l'organisation ne sera accepté sur le parcours. Chacun veillera à ne laisser aucun déchet sur le site et parcours. Une zone « déchets » sera à disposition sur le site des épreuves.

ARTICLE 9

La reconnaissance libre des différents circuits sera possible le vendredi après-midi.

Samedi matin reconnaissance possible jusqu'à 9h30 pour la course à pied, jusqu'à 30min avant le départ et jusqu'à 14h pour le parcours de VTT.

ARTICLE 10

L'arrivée sera jugée par un système de chronométrage ; des pointages et contrôles seront effectués sur le circuit.

ARTICLE 11

Pour d'éventuelles contestations, seul le directeur de course et le comité d'organisation pourront intervenir.

ARTICLE 12

Pour les deux épreuves, le premier de chaque catégorie (excepté les catégories 9 et 10) sera récompensé par un maillot tricolore de Champion de France des Elus, les places de second et troisième seront récompensées par une médaille.

Le comité d'organisation établira pour chacune des catégories un classement **Combiné** pour les participants aux 2 épreuves course à pied et VTT X-Country. Ce classement sera réalisé selon le total des temps réalisés.

ARTICLE 13

Le bulletin d'engagement doit être rempli et renvoyé par courrier accompagné de la photocopie de la pièce d'identité, du justificatif de la fonction électorale portant la date de l'élection, d'un certificat médical de moins de 3 mois ou de la photocopie de la licence et du règlement par chèque.

Le dossier complet est à envoyer pour le **6 avril 2015** au plus tard.

ARTICLE 14 – Inscriptions

- à la course à pied et/ou VTT ainsi que le dîner de Gala	40,00 €
- A l'épreuve course à pied seul (réservé aux non élus)	10,00 €
- A l'épreuve VTT X-Country seul (réservé aux non élus)	10,00 €
- A l'épreuve combiné open (réservé aux non élus)	10,00 €
- Au seul repas pour les accompagnants et non élus	30,00 €

ARTICLE 15

Les inscriptions sont à adresser à :

CFE 2015
M Patrick KRAEMER
5 rue Henri Spaak
67350 LA WALCK
Tél 06 79 67 29 13 (fixe 03 88 07 04 01 / bureau 03 68 03 51 52)
mail : pati.kraemer@gmail.com

Les chèques devront être libellés à l'ordre du : ROAD TEAM VAL DE MODER

ARTICLE 16

Les dossards et les tickets de repas pour les accompagnants devront être présentés à l'entrée de la salle pour accéder à la soirée de clôture et de remise des récompenses.

ARTICLE 17

Par sa participation, chaque coureur autorise expressément l'organisateur à utiliser, produire, reproduire son nom, son image, sa voix, sa prestation sportive dans le cadre de la manifestation, en vue de toute exploitation directe ou indirecte, sans limitation dans le temps et dans l'espace.

ARTICLE 18

Les dossiers de candidatures à l'organisation des Championnats de France des Elus de Course à Pied et VTT pour 2016 devront parvenir au comité CFE2015 au plus tard le **vendredi 17 avril 2015**.

La désignation de la ville organisatrice sera effectuée en début de soirée de Gala, après remise des récompenses et cocktail, par le Comité organisateur des championnats 2015

ARTICLE 19

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident dont les causes ne pourraient leur être imputées. Le matériel de chaque participant demeure sous sa responsabilité durant tout le week-end.

ARTICLE 20

Chaque compétiteur s'engage à participer à ce championnat dans un esprit sportif, convivial et responsable.